



COMMISSION AFRICAINE DE L'AVIATION CIVILE
30^e PLENIERE DE LA CAFAC
(LIVINGSTONE (ZAMBIE) 4 – 5 DECEMBRE 2018)

Point 6 : Contributions aux activités de la période triennale 2019-2021

Session 3: SURETÉ ET FACILITATION DE L'AVIATION CIVILE

Thème: PROGRÈS, DÉFIS ET PERSPECTIVES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE WINDHOEK ET DES DÉCISIONS DES DGAC ET DES INITIATIVES RÉGIONALES POUR AMÉLIORER LA SURETÉ ET LA FACILITATION DE L'AVIATION EN AFRIQUE.

MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME COOPÉRATIF DES EXPERTS DE LA SURETÉ ET DE LA FACILITATION DE L'AVIATION (AFI-CES)

(Présenté par le Secrétariat)

EXECUTIVE SUMMARY

Ce document fournit des informations sur le programme coopératif des experts dans le domaine de la sécurité et de la facilitation de l'aviation (AFI-CES). Il s'agit d'une des initiatives de la réunion des DG champions et des résultats positifs de la recommandation et des orientations du Plan de sûreté et de facilitation de l'aviation (Plan AFI SECFAL).

Le projet de mise en place de l'AFI-CES vise à renforcer l'équipe d'experts du groupe régional de la CAFAC sur la sûreté et la facilitation de l'aviation (RASFALG- AFI). Sa mise en place va particulièrement aider les États AFI de façon efficace et effective à corriger leurs lacunes en matière de supervision de la sûreté, en accordant une attention particulière aux États ayant de problèmes graves en matière de sûreté (SSEC) et/ou aux faibles résultats d'EI du Programme universel d'audit de la sûreté (USAP-CMA) et aux objectifs de Windhoek.

Action: La Plénière est invitée à:

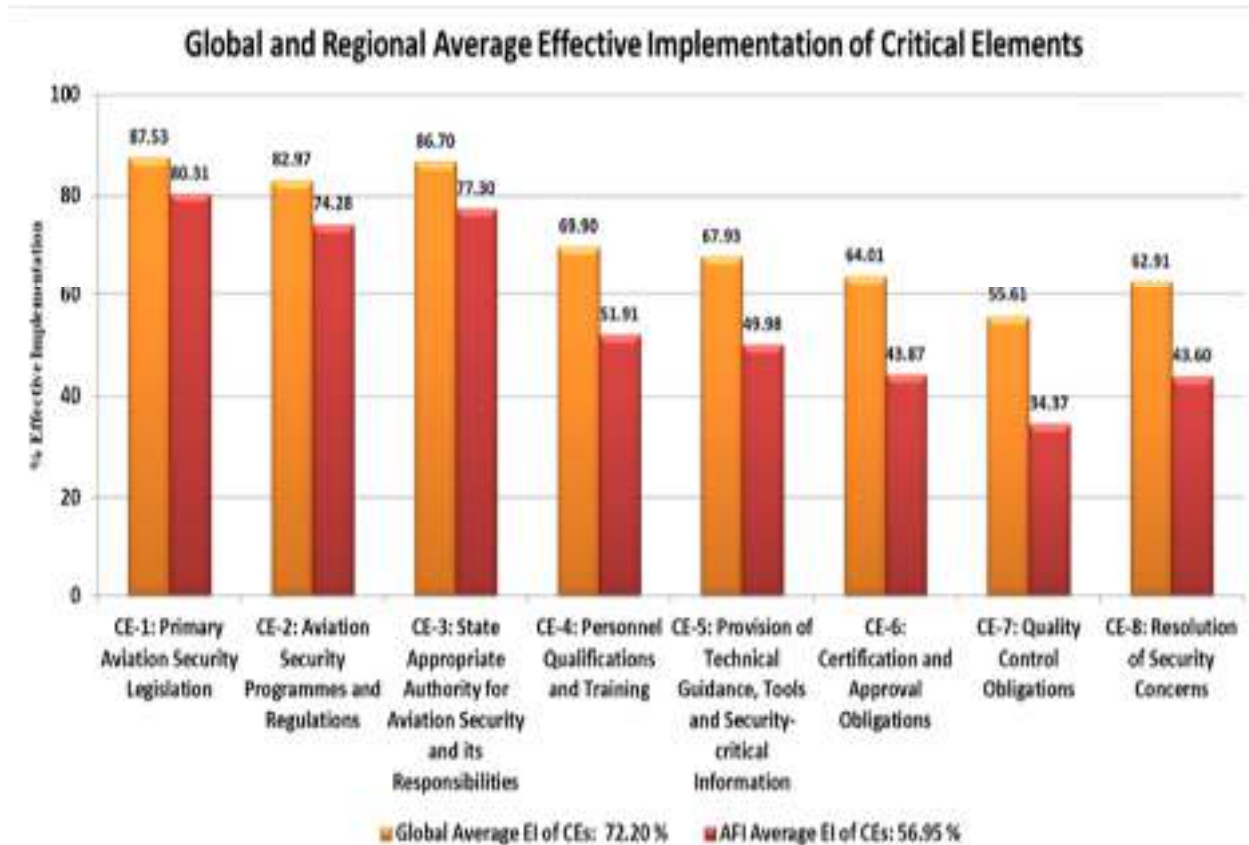
- a) Prendre note du contenu de cette note de travail.
- b) Approuver la création et l'opérationnalisation de l'AFI-CES en tant qu'initiative régionale pour la sûreté et la facilitation du transport aérien (**Annexe II**); et
- c) Prendre des mesures concernant le paragraphe 4 de la présente note de travail et aux projets de résolution.

Référence:

- Rapport des sixième et septième réunions du Comité de Pilotage (CP) du Plan de l'AFI SECFAL
- Rapport des cinquième et sixième réunions du RASFALG-AFI
- Manuel du Programme d'Inspectorat Coopératif de l'Afrique et de l'Océan Indien (AFI-CES).

1. INTRODUCTION

- 1.1. Les résultats du programme universel d'audit de la sûreté - Approche de surveillance continue (USAP-CMA) dans la région AFI - ont révélé de manière significative que les CE 4, 5, 6, 7 et 8 sont les plus faibles scores et ont un score moyen inférieur à la moyenne mondiale de l'EI (72,20%). Dans la région AFI, l'EI moyen pour les cinq CE les plus faibles est de 44,74%



- 1.2. L'analyse faite par l'OACI confirme que dans la région AFI, il y a des Etats qui ont des systèmes de surveillance de la sûreté de l'aviation très forts avec des scores supérieurs à la moyenne mondiale tandis que d'autres ont des systèmes très faibles se situant bien en dessous de la moyenne mondiale et des objectifs continentaux de Windhoek.
- 1.3. Afin d'éliminer les carences en matière de sûreté et améliorer la sûreté de l'aviation dans la région AFI, l'OACI, en collaboration avec la CAFAC, a établi un Plan régional de mise en œuvre intégrale pour la sûreté et la facilitation de la navigation aérienne en Afrique (Plan AFI – SECFAL). Le Comité de Pilotage du plan AFI- SECFAL depuis sa création a aidé les États membres et joue un rôle de premier plan pour la mise en place d'une Déclaration et des Objectifs Continentaux (la Déclaration de Windhoek). En outre, le plan AFI-SECFAL a mis en exergue la nécessité de créer un groupe régional de sûreté et de facilitation de l'aviation (RASFLAG-AFI) en tant qu'organe technique du plan SECFAL devant être géré par la CAFAC afin d'atteindre ses objectifs conformément au mandat.
- 1.4. La CAFAC, en étroite collaboration avec le secrétariat de l'AFI-SECFAL, a établi une liste d'experts des États membres dont l'OACI procède à la validation des compétences. L'équipe d'experts a renforcé le Groupe RASFLAG-AFI, entre autres sur l'élargissement de ses contributions aux activités du plan AFI SECFAL et à la CAFAC dans l'assistance aux Etats par le biais de missions techniques sur les problèmes graves de sûreté (SSeC) existants ou potentiels, ainsi que d'autres lacunes en matière de sûreté et de facilitation du transport aérien. A date, il y a au total 68 experts inscrits sur la liste établie par la CAFAC.

2. DISCUSSION

- 2.1. La CAFAC, avec l'appui technique de l'OACI, a mis en place un pool d'experts en sûreté et facilitation de l'aviation qualifiés et expérimentés, choisis dans la région AFI pour apporter une assistance aux États membres au sein du groupe RASFALG-AFI,
- 2.2. La réunion des DG Champion qui s'est tenue du 4 au 6 juin 2018 à Durban, en Afrique du Sud, reconnaissant les avantages potentiels de l'équipe d'experts du RASFALG-AFI a approuvé la décision de la 7^e rencontre du CP sur la mise en place du Programme de coopération des experts (CES), AFI-CES prenant en compte les mécanismes en place pour la sécurité dans la région AFI, le programme d'inspectorat coopératif, l'AFI-CIS.
- 2.3. La cinquième réunion du groupe régional RASFALG-AFI, chargé de la sûreté et de la facilitation de l'aviation, tenue à Nairobi (Kenya) du 11 au 12 juin 2018, a approuvé la création d'une équipe d'experts en sûreté et facilitation de l'aviation. La réunion a également demandé au Secrétariat de l'AFI SECFAL et à la CAFAC d'examiner les options proposées pour identifier les meilleures modalités d'opérationnalisation du programme, en prenant en compte le système mis en place pour la sûreté (Programme d'Inspectorat Coopératif -AFI-CIS).
- 2.4. La septième réunion du comité de pilotage (CP) du Plan de mise en œuvre intégrale régionale pour la sûreté et la facilitation de l'aviation en Afrique (Plan AFI SECFAL), tenue le 19 juillet 2018 à Niamey, au Niger, a exhorté la CAFAC et l'OACI à poursuivre leurs efforts par rapport aux options proposées pour la mise en œuvre du régime (CES) et approuvé en principe son financement au titre du plan AFI SECFAL.
- 2.5. La sixième réunion du groupe régional sur la sûreté et la facilitation de l'aviation RASFALG-AFI tenue à Praia, Cabo Verde, du 6 au 8 Novembre 2018, a examiné le projet de document de régime coopératif des experts en sûreté et la facilitation de l'aviation (AFI- CES) et son mécanisme d'opérationnalisation et a présenté sa recommandation pour son adoption (Annexe I)

3. CONCLUSION

- 3.1. L'AFI-CES a pour objectif de renforcer l'équipe d'experts du RASFALG-AFI déjà établie, notamment en instaurant un mécanisme de coordination efficace avec l'OACI et ses partenaires, en harmonisant les diverses initiatives d'aide aux États membres et en évitant les doubles emplois.
- 3.2. La CAFAC et le Secrétariat de l'AFI-SECFAL travaillent en collaboration en tenant compte de la décision prise par le CP de l'AFI-SECFAL, y compris l'approbation en principe du financement des missions d'assistance aux États par le biais de la liste existante d'experts du RASFALG.
- 3.3. La mise en place du régime, CES renforcera l'équipe d'experts du RASFLAG-AFI, intensifiera les missions d'assistance et renforcera la collaboration avec l'OACI au profit des États prioritaires ayant des SSeC et une très faible EI des SARP.
- 3.4. Le projet de manuel pour la mise en place de l'AFI-CES est élaboré en collaboration avec le Secrétariat de l'AFI-SECFAL (OACI) et examiné par la 6^{ème} RASFLAG-AFI.

4. ACTION REQUISE DE LA PLENIERE

La plénière est invitée à:

- a) Prendre acte de la nécessité de renforcer et de coordonner les missions d'assistance technique pour résoudre les carences en matière de supervision de la sûreté et/ou de la faiblesse de l'USAP-CMA et mettre en œuvre les objectifs de Windhoek en adaptant les meilleures pratiques,
- b) Prendre acte des décisions du CP du Plan AFI-SECFAL et de la résolution AFI-DGCA sur la création, l'opérationnalisation et le financement du Programme coopératif des experts en sûreté et facilitation (AFI-CES);
- c) Approuver la création et l'opérationnalisation de l'AFI-CES en tant qu'initiative régionale pour la sûreté et la facilitation de l'aviation (Annexe II), ainsi que le projet de résolution sur la sûreté et la facilitation de l'aviation;
- d) Demander à la CUA, aux Communautés économiques régionales, aux États, à l'OACI et aux partenaires d'appuyer l'AFI-CES; et
- e) Appeler les Etats membres à désigner des experts et signer le protocole d'accord (MOU) sur la mise à disposition et l'utilisation des experts du CES.